

## Délibération du Conseil municipal de LOOS Séance du 29 septembre 2022 à 18h

Délibération n°2022-09-29-10

Commission moyens généraux du 13 septembre 2022

Commission Finances du 17 septembre 2022

Conseillers en exercice	Présents	Excusés	Absent
35	31	4	0

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2022

*Monsieur MAERTENS expose ce qui suit :*

En raison des besoins de la collectivité, il convient de créer les postes permanents suivant :

✓ Filière administrative :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

✓ Filière technique :

- 10 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 32h/s

✓ Filière animation :

- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28h/s
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 20h/s
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 17h/s
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 6h/s

✓ Filière sociale :

- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe

✓ Filière culturelle :

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 12/16èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 15/20èmes
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 15/20èmes, spécialité Guitare
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Ces postes seront dotés de l'échelonnement indiciaire et de la durée de carrière définis par les cadres d'emplois respectifs.

Ces créations pourraient intervenir le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de procéder aux modifications du tableau des effectifs ainsi exposées

**Adoptée par :**

**33 voix pour** : Groupes « Choisir Loos », « Vivre Loos passionnément » et « Un autre Loos, ensemble », Madame ROUSSEL (représentée)

**2 abstentions** : Groupe « Décidez pour Loos »

